

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le lundi sept avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 31 mars 2008 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DELANGE Philippe DALESSANDRI Cédric, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS --

POUVOIRS : ---

SECRETAIRE : Melle COMBE Virginie

Présence dans le public de M PACKIER, correspondant du Progrès

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe que le compte rendu du 29 mars n'est pas encore fait et soumet à l'assemblée l'ordre du jour auquel il propose d'ajouter l'élection de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants au SIVOM pour la compétence « Collège ». Celui-ci est accepté.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti)

Le 26 février 2008 le conseil municipal précédent a voté le maintien des taux pour ces 3 taxes. Toutefois il n'était pas encore en possession de l'état 1259 fourni par les services d'Etat, et sur lequel figure le produit attendu des trois taxes locales rappelées ci-dessus en fonction de l'actualisation des bases d'imposition.

Considérant que le produit attendu au budget primitif, également voté le 26 février 2008, était de 600 000 € et que le produit attendu au vu de cet état 1259 est de 619 418 €, sans modification des taux 2007, le conseil municipal après délibération, annule la délibération du 26.02.2008 et vote le maintien des taux pour 2008, à savoir : taxe d'habitation = 10.92 %, taxe foncière sur le bâti = 11.71 %, taxe foncière sur le non bâti = 43.34 %.

LOCATION D'UN LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES A RACLET

Monsieur le Maire explique que le local des services techniques est trop petit, que du matériel est entreposé dehors, que l'équipe municipale précédente avait pris contact avec Mme Baise pour lui louer un local à Raclet pour y entreposer du matériel.

Le coût du loyer serait de 300 € par mois (la surface du local n'a pu être précisée exactement environ 240 m²). Le conseil municipal (moins trois abstentions) accepte le principe de cette location et autorise le maire à signer la convention de location à intervenir. La surface exacte sera précisée ultérieurement après visite des lieux.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal demande quelles délégations le maire souhaite, la municipalité n'ayant pas eu le temps d'en discuter, la question est reportée à un prochain conseil municipal.

MARCHE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

M le Maire expose qu'un appel d'offres a été fait pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'une part, par un remplacement de canalisations endommagées (depuis les terrains de tennis jusqu'au lotissement de la Forge en construction en passant par la conduite de refoulement de la zone industrielle) et d'autre part, par un chemisage intérieur des canalisations existantes vers le Clunet/les Dombes où les réseaux sont en « unitaire » (= eaux de pluie et eaux usées dans une même canalisation). Le choix s'était porté sur l'entreprise EGTP pour la pose de canalisations pour un montant de 122 078.00 €HT et sur l'entreprise VIDEO-INJECTION pour la réhabilitation par l'intérieur (chemisage) des réseaux pour un montant de 42 770.00 €HT.

La commission assainissement a reçu toutes explications techniques de la part du maître d'œuvre (M Rouchouze) et donne un avis favorable à ces 2 projets.

Le conseil municipal autorise donc le maire à signer les marchés correspondants pour un démarrage des travaux dans les meilleurs délais.

DELEGUES AU SIVOM POUR LA COMPETENCE «COLLEGE»

M le Président du SIVOM demande la désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants pour la compétence collège.

Après délibération, il est décidé d'élire les délégués parmi les délégués désignés pour la communauté de communes (moins 1 titulaire M LEFEVER et moins 1 suppléant Mme LACROIX) – Sont donc élus, délégués titulaires : MM BARON, BORRELLY, BROUXEL, DALESSANDRI, et délégués suppléantes : MM FRILLICI, LHUILLIER, MATHIEU et OZIL

MODIFICATIONS DES COMMISSIONS

M le maire rappelle que le 29 mars 2008, des membres extérieurs au conseil municipal avaient été désignés pour faire partie de certaines commissions, par erreur, car s'il s'agit de commissions municipales, la nomination de membres extérieurs est interdite par l'art 2121-du code général des collectivités territoriales. Il propose donc de remédier à cette erreur en supprimant les membres extérieurs précédemment nommés. Par ailleurs des conseillers souhaitent faire partie de certaines commissions. M le Maire propose donc de vérifier la composition des commissions une par une et de re-voter lorsqu'il y a des modifications (en plus ou en moins).

Fleurissement : moins Mme BRET, Mme JOSSERAND et M DELANGE

Affaires scolaires : plus M MICHEL

Animation : plus Mme TOMATIS

Sécurité : plus Mme TOMATIS

Environnement : moins M BEURRIER

Bâtiments : moins M DELANGE Daniel

Urbanisme : plus M OZIL

La liste mise à jour est distribuée à tous les conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

Pour information une classe maternelle sera fermée à la rentrée scolaire de septembre 2008

La rencontre avec la population aura lieu autour du pot de l'amitié le 1er mai à 11 H à la salle polyvalente (M Lhuillier sera absent)

(Une présentation du programme aura lieu plus tard)

Réunion des commissions : fête et cérémonie = jeudi 17 avril à 20 H 30

Commission du personnel : lundi 14 avril à 20 H

Une visite de la salle multisports est prévue le jeudi 10 avril de 19 à 20 H pour les associations, le conseil municipal et le personnel

M Borrelly fait le compte rendu de la commission de sécurité (radar de vitesse est commandé, voir si on peut faire ralentir les véhicules dans la rue du Mont Blanc par une matérialisation au sol ???) – important : des marquages au sol sont à refaire

Précisions concernant la commission « animation, associations, sport » : M Borrelly a en charge les associations « sportives » et Mme Lacroix a en charge les associations culturelles, scolaires et sociales.

Séance levée à 22 H.

La secrétaire,

Le Maire,